

Collectif de Défense de l'Hôpital Public de Fontainebleau

Il y a urgence !

Défendons le service public de santé

Comment répondre au **désert médical** qui se profile dans les années à venir ?

Pourquoi un **centre public de santé** ? Est-il une solution pour garantir l'accès aux soins pour tous ?



Quel **avenir** pour nos hôpitaux publics de Montereau,, Fontainebleau, Nemours ?

Comment lutter **contre la loi de l'argent** qui gangrène le service public de santé ?

Les dépassements d'honoraires : comment exiger du gouvernement leur interdiction ?



Un EHPAD à

Champagne-sur-Seine ?

- Où en est ce projet de construction de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes ?
- Pourquoi l'ouverture annoncée fin 2011 a-t-elle été différée ?
- Quel est l'avenir de ce projet d'intérêt général nécessaire pour la ville ?
- Ce projet reste-t-il une priorité des élus et de l'Agence Régionale de Santé ?

UNE PRIORITE !



REUNION PUBLIQUE

Judi 29 novembre 2012 à 20 h 30

Salle Picasso, rue des vallées Champagne sur Seine

en présence d'élus municipaux, de médecins et de personnels soignants du milieu hospitalier

Professionnels et usagers !

Poursuivons notre mobilisation :

- pour la défense des hôpitaux publics de plein exercice et de proximité,
- pour l'arrêt immédiat des restructurations et des fermetures d'établissements,
- pour que la santé de nos concitoyens ne soit pas l'objet d'actes marchands soumis aux dépassements d'honoraires,
- pour refuser le désert médical qui s'annonce.

Collectif de Défense de l'Hôpital Public de Fontainebleau

CDHPF 64 avenue de la Forêt 77210 AVON
<http://CDHPFontainebleau.over-blog.com>

Exigeons à Champagne-sur-Seine un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes ! Solidarité ! Urgence !

Les personnes âgées : la réalité locale à Champagne

- La population des personnes âgées est importante dans la commune.
- Selon le recensement 2009, pour 6 423 habitants :
 - 1 107 ont plus de 60 ans,
 - 474 ont plus de 75 ans,
 - 28 ont plus de 90 ans.
- Les données fiscales 2012 montrent que 1 034 foyers en retraite ont un montant moyen mensuel de 1 549 euros. Le montant des retraites individuelles reste donc très modeste.
- On constate une forte présence de retraités de J.S. qui, attachés à leur commune, veulent vivre à Champagne-sur-Seine.
- Champagne-sur-Seine, contrairement à de nombreux villages et villes moyennes n'a pas d'EHPAD.
- Les aides à domiciles sont gérées par des associations para-municipales, départementales ou par des sociétés privées.

Un dossier municipal en attente

- Un permis de construire autorisait la construction d'un EHPAD de 61 lits et 10 places d'accueil de jour à Champagne-sur-Seine, sur un terrain municipal.
- L'ouverture de cet établissement était prévue fin 2011.
- Le dossier de cette réalisation s'appuyait sur des statistiques et prévisions relatives à la population des personnes âgées dépendantes.
- La politique de restriction budgétaire du précédent gouvernement a eu comme conséquence la suspension arbitraire du projet sans tenir compte des besoins.

Attention ! L'accueil des personnes âgées : un marché lucratif !

- L'accueil des personnes âgées dépendantes devient un marché lucratif pour les investisseurs liés au domaine financier. L'ensemble de nos concitoyens n'a évidemment pas les moyens d'accéder aux coûteuses structures médicales privées. Une autre politique, sociale et solidaire s'impose.

Motion présentée au conseil municipal de Champagne-sur-Seine Par Alban Goletto, conseiller municipal, membre du collectif

Considérant que les autorités compétentes avaient conclu, en 2008, à la nécessité de création d'un EHPAD, à partir des données sociales et des statistiques concernant l'évolution de la population de Champagne-sur-Seine,
considérant l'évolution des chiffres du recensement 2009 confirmant l'évolution du nombre des personnes âgées à Champagne-sur-Seine,
considérant les données fiscales 2012 montrant que le montant des retraites reste moyen,
considérant la ferme volonté des habitants de rester vivre dans le cadre de leur commune entourés de leur famille et de leurs amis,
considérant les risques de maintien à domicile par obligation avec tout ce que cela induit comme risques d'épuisement pour les aidants familiaux et d'insécurité pour les personnes âgées,

le conseil municipal demande :

- à l'ARS Ile-de-France de revenir sur la décision de suspendre le projet de construction d'un EHPAD public sur la commune,
- une nouvelle et réelle concertation avec les décideurs de l'Etat,
- aux parlementaires d'agir pour la satisfaction de ce besoin unanimement reconnu.

Motion adoptée à l'unanimité

Le service public de santé, on l'aime, on le défend ! Usagers, professionnels, élus, mobilisons-nous !